

# ECHO MUNICIPAL

N°30 - septembre 2013

## Le mot du maire

### Rentrée des classes

Avec une fête de village ternie par la pluie... mais éclairée par le déclenchement

Dès mardi 2 septembre des nouveaux rythmes scolaires.

Une révolution ! Notre commune et son école sont parmi les 4000 au niveau national pour avoir osé

Ce plongeon héroïque. Remarquable solidarité de tous les partenaires, enseignants, parents,

Elus avec le concours de la mairie de Voreppe et la MJC pour l'accueil du mercredi après-midi.

C'est la première étape d'un projet éducatif de territoire à développer ensemble pour nos enfants.

Michel BADY

### ACTUALITES

C'est aussi la rentrée des associations !

Bénévoles !

Rejoignez-les pour participer activement

A l'animation du village.



**Horaires d'ouverture de la mairie**

**Tél. 04 76 56 32 55**

Lundi et mardi 11h -12h et 14h -17h

Mercredi 18h -19h /Samedi 10h -12h

### SOMMAIRE

L'essentiel du conseil municipal

Du 27 juin

Du 29 août

L'information de la mairie

Divers



[www.pommierslaplacette.fr](http://www.pommierslaplacette.fr)

(Pommiers porte de la Chartreuse)

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2013

### **Présentation des conclusions de l'étude de trajectographie par la société RTM (ONF) suite à l'éboulement rocheux du mois d'avril 2012**

Monsieur le Maire rappelle que l'étude a fait l'objet d'une présentation réalisée par un technicien de la société RTM (service de l'ONF) auprès des élus. Il rapporte ainsi les conclusions qui ont été présentées : d'après RTM, celles-ci font ressortir qu'il n'y a pas de risques immédiats reconnus au niveau de l'analyse vis-à-vis de l'exposition aux chutes de blocs : « aucun danger imminent n'a été repéré dans les instabilités pouvant être présentes au niveau des barres rocheuses » page 18 de l'étude.

Toujours d'après le RTM, dans l'hypothèse où la commune souhaiterait s'engager dans des travaux, deux dispositifs sont portés à sa connaissance :

- a) l'installation de filets de protection pour protéger les maisons en lisière de boisement. L'inconvénient est que ce type d'installation demande de l'entretien,
- b) pose de plates-formes et merlons dans l'espace non boisé.

La synthèse de l'étude est consultable en mairie. Par ailleurs, une information sera faite en direction des propriétaires pour les interventions en forêt s'agissant des coupes de bois et de l'entretien.

Pour le financement, Monsieur le Maire explique qu'il est possible d'utiliser le fonds d'indemnisation Barnier (Loi Barnier) afin de pouvoir subventionner une partie des travaux en cas de choix de réalisation de ces travaux. Toujours dans cette hypothèse de travaux, ce projet pourrait être programmé avec le Conseil Général de l'Isère et l'Etat.

### **Questions diverses**

Aménagement esthétique d'une plateforme ramassage des ordures ménagères route de l'Ancienne église à proximité de la propriété de Mr PLANTIN.

### **Affaires scolaires**

Monsieur Bruno VARALE présente les demandes de dérogations scolaires : enfants poursuivant leur scolarisation sur la commune :

- Chiara VANGI AMIGONI (La Buisse),
- Thomas DARNAUDT (Saint Julien de Ratz).

Il explique qu'une réunion en direction des parents d'élèves a eu lieu jeudi 20 juin 2013 afin de présenter le projet lié aux nouveaux rythmes scolaires. Le temps d'animation périscolaire qui se déroule après le temps d'enseignement, sera assuré par le personnel communal et deux enseignants. Cette activité périscolaire permet aux enfants de découvrir des jeux de stratégie (type échecs), de participer à des activités d'arts visuels et à un atelier autour de la lecture/écriture (peut-être de contes). Il faudra mettre en place trois ou quatre ateliers par jour.

Monsieur Bruno VARALE explique qu'il reste des points à étudier :

- l'accueil des enfants de Pommiers la Placette par le Centre Aéré de Voreppe avec le repas du mercredi,
- la rémunération des employés communaux avec un changement d'indice et d'horaires. Ces modifications devront faire l'objet d'un avenant au contrat de travail. Après analyse, Mr VARALE explique qu'il serait plus intéressant de payer les quatre heures /semaine en heures complémentaire,
- les contrats de travail des enseignants à étudier et finaliser et qui seront proposés au prochain conseil municipal

## **Accompagnement à la réalisation du réseau d'initiative publique très haut débit de l'Isère (RIP)**

Progressivement les fibres optiques vont remplacer les réseaux cuivre. Le Conseil Général de l'Isère aura la charge de développer le réseau de fibres optiques dans les sept ans et donc, lorsque les travaux seront programmés dans les commune, il aura la charge de faire installer les fourreaux nécessaires.

Le Conseil Général a inscrit dans son dispositif d'éco-conditionnalité des aides départementales (arrêté par délibération du 13 décembre 2012), un critère demandant à tous les maîtres d'ouvrages publics de s'engager, par voie de délibération pour toute demande de subvention à partir du 1<sup>er</sup> mars 2013, à accompagner la réalisation du RIP. Particulièrement pour les opérations de travaux sur les infrastructures de voirie et réseaux, le maître d'ouvrage s'engage à :

- déclarer les travaux sur le site [www.optic.rhonealpes.fr](http://www.optic.rhonealpes.fr) (conformément à l'obligation réglementaire de l'article L49 du Code des Postes et Communications Electroniques),
- signer avec le Conseil Général de l'Isère une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique, dans le cas où les travaux ont un intérêt au déploiement du RIP. Le surcoût lié à l'enfouissement de ces fourreaux sera à la charge du Conseil Général de l'Isère). *Adopté à l'unanimité*

### **Consultation « Aménagement Centre Village et choix du prestataire**

Neuf cabinets ont été consultés pour le lancement d'une étude « Aménagement Centre Village » avec le soutien d'un chargé de mission du Pays Voironnais.

Atelier F4 (38000 Grenoble), Claire BONNETON (38210 Cras), Olga BRAOUDAKIS (38000 Grenoble),

SINEQUANON (38130 Echirolles), Sylvie VALLET(38850 Chirens), TEKNE (69008 Lyon),

URBA SITE (42800 Genilac), ALP' ETUDES (38430 Moirans), TOTEM R LEPESANT (38210 Tullins)

Quatre cabinets ont remis une offre :

URBA SITE : 30808.96 TTC ; ALLIMANT PAYSAGES (Claire Bonneton) : 37345.10 TTC

ALP'ETUDES :18777.20 TTC ; LES PRESSES DE LA CITE (Sinéquanon) : 37315.20 TTC

Après analyse des offres, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre économiquement la plus avantageuse : **ALP'ETUDES** pour un montant de tranche ferme à **15700 euros HT**.

Il est discuté par les élus du bien-fondé de cette étude. Elle permettra d'avoir une vue d'ensemble et un projet global pour les vingt prochaines années en intégrant les nouvelles demandes de constructions, les projets communaux et la cohérence de tous les réseaux routiers et autres. Cette étude devrait déboucher sur des réalisations après priorisation.

Une information sera faite par Monsieur Roger PELLERIN en direction de la commission centre village. Un groupe de pilotage va se mettre en place. *Adopté à l'unanimité*

## COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AOUT 2013

### **Affaires scolaires (réforme rythmes scolaires)**

#### Mise en place de contrats de travail dans le cadre de la création d'ateliers périscolaires

La réforme des rythmes scolaires qui sera en application dès la rentrée scolaire de septembre 2013 sur la commune de Pommiers la Placette génère une nouvelle organisation, qui est présentée par Bruno Varale. En effet, les enfants effectueront, par petits groupes de 10 à 15, des ateliers périscolaires entre 15h30 et 16h30.

Pour se faire, il est nécessaire de créer plusieurs postes et de mettre en place une garderie le mercredi entre 11h30 et 12h30.

Les délibérations suivantes sont donc mises au vote :

**1<sup>ère</sup> délibération** : création d'un poste d'animateur territorial non titulaire, à temps non complet (échelon 3, indice majoré 325), à raison d'une heure hebdomadaire, pour la création d'ateliers périscolaires pour l'année 2013-2014. Les crédits pour la rémunération et les charges sociales seront inscrits au budget.  
*13 voix pour ; 1 abstention*

**2<sup>ème</sup> délibération** : création de deux emplois de non titulaires pour les enseignants qui se sont proposés pour exercer, à titre d'activité accessoire, la fonction d'animateur, à raison d'une heure hebdomadaire, rémunérés sur la base d'heure d'étude surveillée au taux de 21 euros,86 au titre de professeur des écoles classe normale exerçant ou non les fonctions de directeur d'école . Les crédits pour la rémunération et les charges sociales seront inscrits au budget.  
*Adopté à l'unanimité*

**3<sup>ème</sup> délibération** : Création d'une garderie le mercredi de 11h30 à 12h30.  
Martine Laye accepte d'assurer l'heure de garderie du mercredi, sous réserve de ne pas augmenter son temps de travail. *Adopté à l'unanimité*

**4<sup>ème</sup> délibération** : Par ailleurs, une dizaine de parents ont besoin d'une prise en charge des enfants, le mercredi après-midi, qui sera assurée par la MJC de Voreppe (transport, encadrement, repas et goûter).

Pour que les enfants de l'école de Pommiers la Placette aient accès à la MJC de Voreppe au même tarif que les Voreppins, la convention tripartite Voreppe / Pommiers la Placette / MJC est soumise au vote :

La convention qui est une annexe de la convention passée entre la commune de Voreppe et la MJC (Maison des Jeunes et de la Culture) prévoit dans son titre 2 « dispositions particulières » d'étendre aux parents des enfants scolarisés à Pommiers la Placette, les conditions tarifaires appliquées à ceux de Voreppe (hors vacances scolaires).

*Adoptée à l'unanimité*

L'élaboration d'un PEDT (projet éducatif de territoire) permet de définir des objectifs, harmoniser les projets éducatifs de l'école, avec les projets péri scolaires et les projets extra scolaires.

### **5<sup>ème</sup> délibération**

Une famille de Pommiers la Placette s'étant déplacée à Voreppe souhaite maintenir ses enfants scolarisés dans notre école communale. La commune de Voreppe en situation de fermeture de classe ne souhaite pas financièrement cette dérogation. De son côté la commune de Pommiers la Placette étant à la limite de fermeture de classe (60 élèves avec une limite pour fermeture à 58 élèves), accepte d'accueillir exceptionnellement et gracieusement les enfants de cette famille pour éviter la fermeture de la troisième classe.

*Adopté à 9 voix pour et 5 voix contre.*

### **Affaires générales**

Soraya PAOUR, secrétaire de mairie, a réussi l'examen professionnel d'adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe. Du fait de son inscription sur la liste d'admission du Centre de Gestion en date du 10 juillet 2013 et afin de lui permettre d'en bénéficier, il est proposé de créer un poste d'adjoint administratif territorial 1<sup>ère</sup> classe, en remplacement du poste d'adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe qu'elle occupe actuellement. La somme nécessaire sera en conséquence inscrite au budget. *Adoptée à l'unanimité*

## Urbanisme

Roger Pellerin présente un tableau récapitulatif des opérations d'urbanisme pour la période 2008 à 2013 retraçant le nombre de permis de construire, de déclarations préalables et de certificats d'urbanisme. Globalement, les permis de construire accordés pendant cette période correspondent au rythme de constructions estimées pour ces 5 ans par le PLU voté en 2008.

## Questions diverses

La prochaine réunion relative à l'étude d'aménagement du centre village se tiendra fin septembre 2013 après la réunion avec RTM.

Réunion publique : à l'attention des habitants sur la révision du schéma de secteur (SCOT) approuvé en décembre 2007, jeudi 19 septembre 2013 à 20h00 Amphithéâtre du Domaine de la Brunerie à Voiron.  
Renseignements : Pays voironnais service aménagement / 0476327447.

## Informations de la Mairie

### Elections municipales en mars 2014.

Inscriptions sur les listes électorales jusqu'au 31 décembre 2013.

### Nouvelle réglementation

### pour la déchèterie de la Buisse.



A compter du 1er octobre, l'accès de la déchèterie de la Buisse se fera par un dispositif de reconnaissance des plaques minéralogiques des véhicules préalablement inscrits. A partir du 1er octobre, si le visiteur, qu'il soit un particulier ou un professionnel, ne s'est pas encore inscrit, il pourra accéder une première fois à la déchèterie. Dans ce cas, la 1ère barrière s'ouvrira permettant au conducteur d'accéder au sas d'entrée ; un écran tactile lui rappellera la nécessité de s'inscrire et la 2ème barrière s'ouvrira lorsqu'il aura validé cette information sur l'écran. Le gardien lui délivrera alors un formulaire d'inscription.

### Conférence-débat

Animé par Nathalie MASSIT diététicienne. Vendredi 18 octobre à 14h à la Mairie de Voreppe. Thème : « *Comment adapter la nourriture à son organisme en favorisant le plaisir de se nourrir* ». Renseignement CCAS de Voreppe 0476508126.

### Vandalisme.



Il doit être réprimé car il génère un coût pour la commune.

## Information rentrée scolaire

La rentrée s'est bien passée, l'école compte 63 élèves en ce début d'année (ce qui nous éloigne du seuil de fermeture de classe fixé à 58 que nous avons frôlé l'an dernier).

Il y a 19 élèves en maternelle avec Brigitte et Martine, 19 aussi en CP / CE1 avec Hélène et le plus gros effectif est chez Pierre Luc avec 25 élèves.

Les nouveaux rythmes scolaires sont donc entrés en application à Pommiers avec école le mercredi matin et une heure d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) de 15h30 à 16h30 les autres jours. Ces APC sont un succès et fonctionnent déjà à plein régime avec plus de 43 inscrits. Les activités proposées sont : l'apprentissage des jeux de stratégie (échecs ...), la littérature (lecture de contes ...), le théâtre, les arts visuels et manuels et de grands jeux en extérieurs. Ces ateliers sont encadrés suivants les jours par Pierre-Luc, Hélène, Brigitte, Rolande et Mélody, jeune animatrice venant de Voreppe. Ce succès nous amène à solliciter les bonnes volontés pour venir épauler l'équipe d'encadrement car certains jours une activité destinée aux grands dépasse les 15 participants.

Aussi si vous avez envie de passer un moment dans la bonne humeur pour donner un coup de main à une activité existante ou même créer une activité, n'hésitez pas à venir en discuter avec les animateurs. Même si vous n'êtes disponibles qu'une fois de temps en temps, cela constituera une aide précieuse. **Si vous êtes intéressés, prenez contact avec l'école ou la mairie.**

ORGANISATION ANNEE SCOLAIRE 2013/2104					
	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi
7h30 - 8h30	garderie	garderie	garderie	garderie	garderie
8h30 – 11h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
11h30 – 13h15	cantine	cantine	garderie	cantine	cantine
13h15 – 15h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
15h30 – 16h30	APC	APC		APC	APC
16h30 – 18h15	garderie	garderie		garderie	garderie
ORGANISATION DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES Pour le 1 <sup>er</sup> trimestre					
	lundi	mardi	jeudi	vendredi	
	LITTERATURE ET LECTURE petits Brigitte Grévisse	JEUX DE STRATEGIE petits Melody Magnin	LITTERATURE ET LECTURE petits Brigitte Grévisse	LITTERATURE ET LECTURE petits Melody Magnin	
	ARTS VISUELS ET MANUELS petits Melody Magnin	ARTS VISUELS ET MANUELS Rolande Houdart	JEUX DE STRATEGIE petits Melody Magnin	JEUX EXTERIEURS Grands Rolande Houdart	
	ARTS VISUELS ET MANUELS grands Rolande Houdart	JEUX DE STRATEGIE grands Pierre Luc Martinez	ARTS VISUELS ET MANUELS grands Rolande Houdart	THEATRE Hélène Martin  JEUX DE STRATEGIE grands Jean Christophe Lévêque	
1 groupe scolaire, maternelle et élémentaire, 3 classes Effectifs école : 63 élèves à la rentrée Effectifs APC : entre 40 et 46 inscrits suivant les jours (sur 48 au total)					



## Les travaux de l'été.

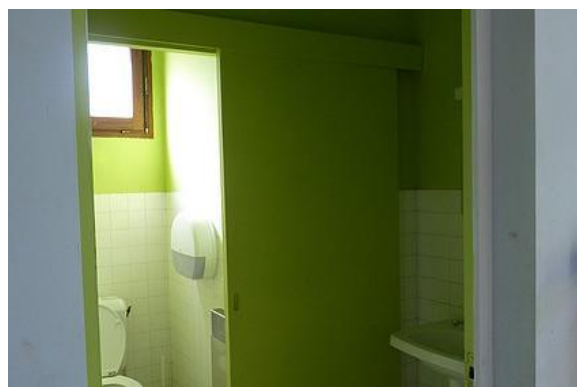
La M.T.L : Abaissement du lave-vaisselle et réfection des murs (Denis et Fabrice Bernard-Guelle).



Une douchette pour l'évier



Les toilettes de la M.T.L



## Le parvis de l'église



## L'école

(Les peintures, le double vitrage des fenêtres, éclairages LED, radiateur hall, stores.)



## Divers

**L'AFR** : le nouveau bureau se compose de Madame Olivia CHAL présidente, Vice-présidente Gabrielle, NISS, Vice-président Marc BORNE, Marie-Pierre VALETTE secrétaire, Bruno VARALE trésorier.

**Gymnastique volontaire** : les cours débutent le 16 septembre les lundis de 18h30 à 19h30 à la Maison du Temps Libre avec Christine CAZORLA. Tarif pour l'année 75 euros. Inscriptions auprès de Huguette CENDRE 0678960760+certificat médical.

### Une nouveauté au Col de la Placette.

Emplacement d'une caméra pour contrôler l'état de la circulation.





